

## Déclaration de partenaire

### 1. Identité

Nom	_____	Prénom	_____
Date de naissance	_____	N° AVS	756. _____
État civil	_____	N° d'assuré	_____

### 2. Informations sur le partenaire

Nom	_____	Prénom	_____
Date de naissance	_____	État civil	_____

### 3. Informations sur le partenariat de vie

L'adresse commune

Rue, N° \_\_\_\_\_ NPA, localité \_\_\_\_\_

L'adresse commune existe depuis \_\_\_\_\_

### 4. Explications de la rente de partenaire

Les dispositions réglementaires sont disponibles dans le règlement de prévoyance en vigueur de la Caisse de pension Valora, à l'article 17 et, par analogie, à l'article 16.

Les conditions suivantes sont requises :

- La déclaration du (de la) partenaire doit être effectuée par écrit à la Caisse de pension Valora, de son vivant et avant le départ en retraite.
- Il doit être prouvé que le couple a vécu à deux de manière constante et exclusive et avec budget commun pendant au moins 5 ans.
- L'assuré(e) a soutenu financièrement son (sa) partenaire de manière conséquente.

Dans le cadre des prestations, la Caisse de pension Valora vérifie si les conditions requises pour une rente de partenaire sont réunies. Attention: s'il n'existe aucun droit à une rente de partenaire, cette déclaration de partenaire ne vaut pas automatiquement comme désignation du bénéficiaire pour le capital-décès. Vous trouverez **le formulaire « Déclaration de la répartition du capital-décès » ainsi que l'ordre des bénéficiaires**, dans notre règlement de prévoyance (voir annexe 7) ou sur notre site Web ([www.valora.com/de/group/pensionfund](http://www.valora.com/de/group/pensionfund)).

### 5. Signatures

Personne assurée	
Date _____	Signature _____
Partenaire	
Date _____	Signature _____